

PROJET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL

Terres
en**villes**

ONVAR

EVALUER ET RENOUVELLER LES MODALITES D'IMPLICATION
DES **COLLECTIFS D'AGRICULTEURS** ET DU **DEVELOPPEMENT**
AGRICOLE DANS LES **PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX**
CO-CONSTRUITS PROMOUVANT **L'AGROECOLOGIE**

Septembre 2017

Chantier



Économie agricole et gouvernance alimentaire
des agglomérations

La démarche territoriale sur la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé

Fiche n°2

Ces fiches expérience s'inscrivent dans le projet de développement agricole de Terres en villes, pour lequel le Réseau a été reconnu Organisme National à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR) en 2015. Financé par le CasDar, ce projet s'adresse directement aux agriculteurs et aux agents de développement agricole.

Traitant de la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux, il est intégré au projet du Réseau Rural Français MCDR (Mobilisation Collective pour le Développement Rural), le RnPAT (Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé), dont Terres en villes est chef de file et co-pilote avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture.

Les fiches
expérience
Terres en villes

Il vise à évaluer et renouveler les modalités d'implication des collectifs d'agriculteurs et du développement agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux d'agglomération co-construits et promouvant l'agro-écologie. Lieu ressources des projets et politiques agricoles et alimentaires des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes souhaite à terme produire des outils méthodologiques pour réussir la mobilisation du monde agricole dans les Projets Alimentaires Territoriaux.

Ces fiches sont les premiers livrables de ce projet. Elles mettent en lumière des initiatives agricoles et alimentaires innovantes en matière de gouvernance, d'expertises mobilisées et de conseils aux agriculteurs, analysées au regard de l'implication des agriculteurs et du développement agricole. Elles ont été réalisées à partir d'une étude documentaire et d'enquêtes auprès de personnes ressources.



Rn PAT
Réseau national
Pour un **Projet Alimentaire Territorial**
Co-construit et partagé

La démarche territoriale sur la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé

Résumé

Aux côtés des collectivités et de la Chambre d'agriculture, les producteurs situés sur la zone horticole et maraîchère de Sainte-Gemmes-sur-Loire / Les Ponts-de-Cé ont souhaité mettre en place une dynamique territoriale collective pour conserver un foncier agricole suffisant face à l'étalement urbain voisin. Créant l'Association Pôle Végétal Loire Maine, ils travaillent conjointement avec les partenaires du projet pour réaménager cet espace agricole à fort potentiel, afin d'en assurer la compétitivité et l'attractivité.

Catégories d'expérience

Action alimentaire

Agriculture urbaine et sociétale

Agritourisme

Aide à l'installation ou à la diversification

Commercialisation

Développement de la production biologique

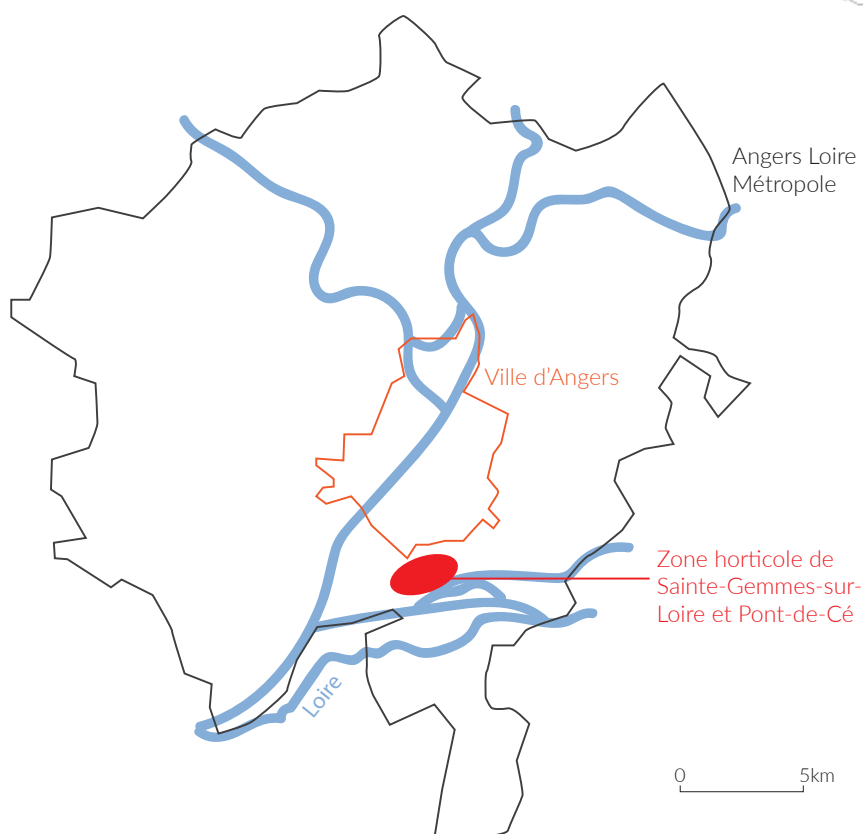
Filière territorialisée

Marque territoriale

Projet public de zone agricole périurbaine nourricière

Sensibilisation des consommateurs et promotion des produits locaux

Localisation



Le territoire

Description

Située sur les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, la zone horticole et maraîchère est délimitée par la confluence de la Maine et de la Loire, et par l'urbanisation de ces deux communes et d'Angers.

La zone est particulièrement adaptée à la production maraîchère, du fait de la qualité de ses sols limoneux, de la douceur du climat lié à la confluence, et de la disponibilité de l'eau pour l'irrigation.

Elle est située au cœur d'un territoire d'enjeux paysagers et environnementaux, puisqu'elle est à la fois sur la « zone tampon » de l'espace « Val de Loire » classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, et en bordure de sites classés Natura 2000 et Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) pour leurs richesses en termes de biodiversité.



© Chambre d'agriculture Maine-et-Loire

Contexte socio-économique

Historiquement, l'actuelle zone était un territoire de polyculture-élevage, dans la continuité de l'ouest angevin. Dans les années 1960-1970, elle accueille les maraîchers du quartier de la Roseraie expropriés par la Ville d'Angers. Ainsi, elle se convertit progressivement au maraîchage et à l'arboriculture, productions à meilleure valeur ajoutée. En 1962, un réseau collectif d'irrigation a été mis en place par Sainte-Gemmes-sur-Loire. C'est le point de départ de la construction de serres maraîchères.

Dans les années 80, le maraîchage est en crise : chute des prix, forte concurrence (notamment de la région nantaise). La plupart des maraîchers se

tournent vers l'horticulture, qui offre un marché plus dynamique. Un réseau de gaz est créé, pratiquement toutes les serres en sont alors équipées pour leur chauffage. Les températures plus douces sur la zone offrent un avantage non négligeable : c'est à cette période que la zone devient le berceau de l'hortensia d'Anjou. Aujourd'hui, la plupart des entreprises horticoles de la zone sont des exploitations familiales qui ont connu ces mutations.

En matière d'urbanisme, la zone a fait l'objet de nombreux débats et mobilisations. Grignotée régulièrement, elle a longtemps été perçue comme une réserve d'urbanisation pour la ville. Elle a connu plusieurs phases de constructions, d'expropriations et de déplacements d'exploitations. Pour autant, au fil des années, les agriculteurs se sont mobilisés aux côtés d'élus pour maintenir la zone. Il ne s'agissait pas seulement de limiter l'urbanisation, mais aussi de conforter sa valeur économique : le développement du maraîchage a été un des moyens. Plus récemment, c'est le projet de contournement sud d'Angers qui est venu réalimenter les débats quant à l'aménagement de ce secteur. Envisagé dès 1976 et remis à l'ordre du jour au début des années 1990, ce projet a fait l'objet de nombreux scénarios, pour être officiellement suspendu en 2014.

Au fil des années et de l'élaboration des documents d'urbanisme, la vocation horticole de la zone a été de plus en plus identifiée : elle a été reconnue comme site à préserver par la Charte Foncière de l'Anjou en 2006, protection réaffirmée par le SCoT du Pays Loire Angers en 2011 et par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable d'Angers Loire Métropole en 2013.

Cependant, la pression urbaine reste forte : peu de visibilité à long terme au-delà de la durée de vie des documents d'urbanisme, spéculation foncière des propriétaires qui gèlent les terres... Avec la crise des filières horticoles et pépinières depuis la fin des années 2000, les incertitudes quant à l'avenir de la zone se sont faites de plus en plus fortes.



© Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

L'expérience

Historique

Dans ce contexte, les communes de Saintes-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, l'agglomération d'Angers et la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire, en lien avec les professionnels, ont décidé de réaliser un diagnostic de la zone et une démarche prospective. Il en ressort que, malgré certaines difficultés, la zone dispose de nombreux atouts. La combinaison de plusieurs facteurs en fait une zone unique :

- Conditions naturelles favorables (proximité de l'eau, sol et climat)
- Equipements collectifs (réseau d'irrigation, gaz)
- Proximité du centre urbain d'Angers (débouchés, main d'œuvre, axes routiers, ...)
- Présence d'acteurs majeurs des filières du végétal spécialisé (Bureau Horticole Régional, Végépolys, coopérative horticole Fleuron d'Anjou, universités, INRA, lycées agricoles et horticoles ...)
- Présence de nombreuses entreprises

Ce diagnostic a permis de faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs, professionnels comme collectivités et structures techniques, qu'en travaillant collectivement il était possible de pérenniser et de développer cette zone.

Entre 2013 et 2015, une réflexion a été animée par la Chambre d'agriculture avec l'ensemble des producteurs. Quatre réunions de travail ont été organisées pour imaginer des scénarios, définir des objectifs communs et enfin identifier les leviers et pistes d'actions pour les atteindre.

Un plan global d'action en est sorti, et des priorités ont été définies. En premier lieu, celle de maintenir la concentration d'entreprises sur la zone et leur diversité (en termes de taille, de modes de commercialisation, de débouchés...).

La première action concrète issue de la démarche a été la constitution d'une association de producteurs le 20 mars 2015 : l'Association Pôle Végétal Loire Maine (APVLM). L'idée était alors de porter la mise en œuvre d'un plan d'actions issu de la démarche prospective, d'assurer la visibilité des entreprises de la zone dans les débats autour du foncier et de communiquer sur la démarche.

APVLM a fixé plusieurs objectifs pour démarrer : réaménager la zone notamment grâce à des échanges parcellaires, étendre le réseau d'irrigation et créer une réserve d'eau, mettre en place un réseau de distribution de chaleur, lancer une réflexion sur les supports pour la promotion de la zone et ainsi attirer de nouveaux porteurs de projet.

Pour la création d'un réseau de chaleur, le projet a débuté dès 2015 avec la sollicitation par Dalkia, société gérante de la chaufferie Biowatt à la Roseaie. Une première réflexion et une étude

de faisabilité avec les membres de l'association et l'entreprise ont été réalisées sur l'éventuelle existence de débouchés « chaleur » en période estivale sur la zone horticole et maraîchère. Trois réunions ont eu lieu afin de réfléchir au projet mais celui-ci n'a finalement pas abouti. C'est ensuite Angers Loire Métropole qui a repris la main et missionné un bureau d'étude. Plusieurs scénarios de développement de ce réseau vont être étudiés pour faire ensuite un choix à la mesure de l'ambition souhaitée pour la zone, à la fois par les producteurs et les partenaires.

En parallèle, le Bureau Horticole Régional (BHR) a proposé fin 2015 aux entreprises horticoles de la zone de s'engager dans une démarche d'audit stratégique d'entreprise, grâce à l'aide d'un dispositif régional (« FRAC ») à hauteur de 80%. Seuls deux adhérents ont manifesté leur intérêt : une entreprise maraîchère et une entreprise horticole. A ce jour, il n'y pas eu de nouvelle entreprise auditée.

En octobre 2016, APVLM a répondu à un appel à candidature et s'est vu recevoir le prix de l'innovation périurbaine par le Ministère de l'Aménagement, du Territoire, de la Ruralité et

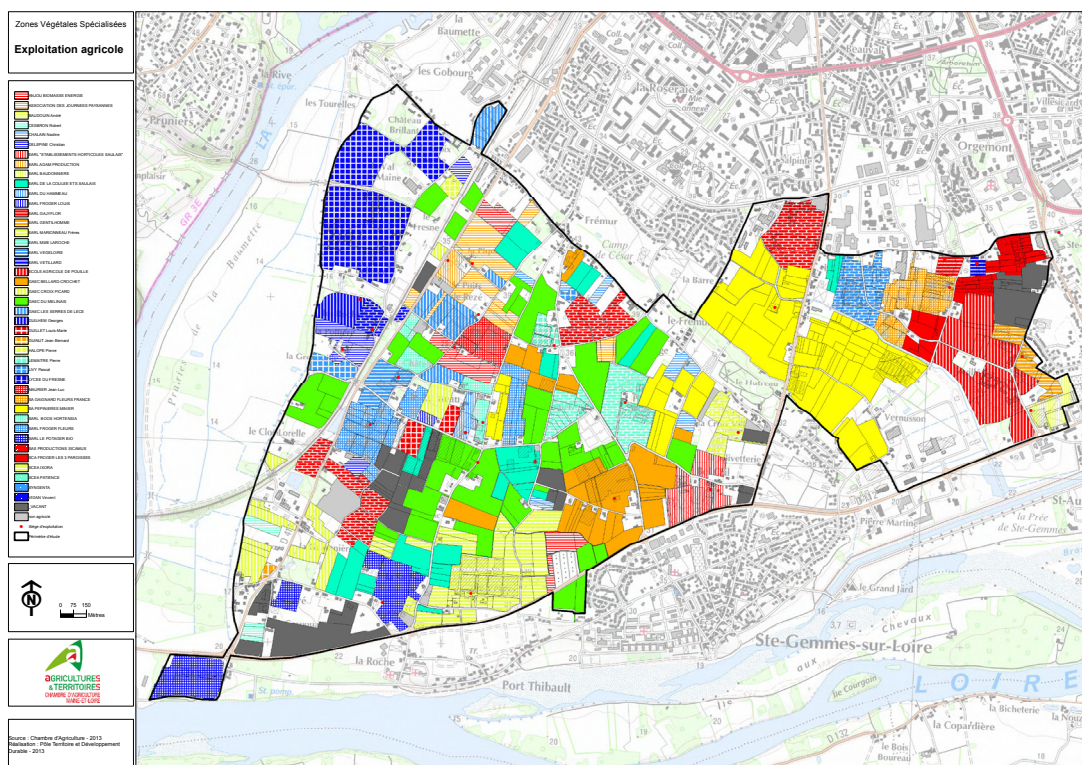
des Collectivités territoriales dans la catégorie Usages des sols, modes d'habiter et transition écologique, à hauteur de 10 000 €.

Aujourd'hui

Avec près de 550 hectares de surfaces agricoles, dont 510 détenus par des exploitations en végétal spécialisé, cette zone est un pôle majeur du végétal de l'agglomération. On y compte trente entreprises, qui représentent une quarantaine de chefs d'exploitation, 800 salariés permanents et saisonniers et un chiffre d'affaire annuel cumulé d'environ 55 millions €.

A dominante horticole, une diversité de productions y est cultivée : maraîchage, pépinière, arboriculture, semences, et même viticulture.

Les producteurs horticoles vendent leur production en jardinerie, peu de vente directe a été développée. Quant aux maraîchers, ils vendent directement à des grossistes, seuls certains en bio ont développé la récolte participative et la vente en magasins bio. Il n'y a pas eu d'organisation particulière mise en place pour assurer la distribution des productions.



Perspectives

L'objectif d'APVLM est de communiquer sur l'activité de leurs adhérents pour maintenir le foncier en place, aucune extension de la zone n'est possible. Il y a pour cela un projet de classement en Zone Agricole Protégée.

L'idée est de voir s'installer de nouvelles entreprises pour conserver mais aussi redynamiser l'activité horticole et maraîchère de la zone. C'est une volonté globale sur l'ensemble du territoire,

où la moyenne d'âge des chefs d'entreprise est vieillissante. De manière générale, ce lieu a pour vocation d'être la vitrine emblématique d'Angers qui souhaite conserver sa place de ville du végétal. Les membres de l'association ont aussi pour projet de mutualiser les moyens de production (eau, énergie) et de logistique. Ils cherchent également à créer des synergies pour regrouper les achats, les services, ...

Le collectif

Description

Le collectif est structuré sous forme d'une association loi 1901, qui regroupe uniquement des exploitations de la zone. Sur les 30 entreprises présentes sur cet espace, 26 font partie de l'association, y compris 2 lycées professionnels. Ce sont pour la majorité des producteurs horticoles, mais il y a aussi des maraîchers. La particularité de ses membres repose sur le fait que ce sont pour beaucoup des entreprises agricoles, composées de plusieurs salariés permanents et saisonniers. Les producteurs ont en général des profils d'entrepreneurs.

La gestion de l'association se fait par un bureau, composé d'un président et d'un vice-président, ainsi qu'un trésorier et un secrétaire. Ils sont tous producteurs membres. Des réunions très régulières sont organisées entre le bureau et les membres. Quant aux deux représentants des lycées agricoles membres, ils sont salariés d'APVLM.

Un comité de pilotage a été formé avec les partenaires financeurs d'APVLM pour suivre l'évolution des projets de l'association : les mairies de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, Angers Loire Métropole, la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire ainsi que Florilore (syndicat mixte constitué des communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, du Conseil départemental et des professionnels horticoles,

dissout puis repris en main par la métropole). Celui-ci permet de valider le programme d'actions, qui donne ensuite lieu à une convention entre l'association et ses partenaires.

Modèle économique

Pour assurer une source de revenu à l'association et financer les dépenses de fonctionnement (responsabilité civile, organisation de l'assemblée générale et autres frais de réception, ...) et une petite partie des prestations, des cotisations annuelles ont été mises en place. Celles-ci étaient de 20 € au début, et sont maintenant de 60 € par producteurs. Cela correspond à un budget annuel d'environ 1 380 €.

Pour mener à bien le développement du projet, APVLM est accompagnée par la Chambre d'agriculture. La Chambre finance une partie de cette animation sur fonds propres, l'autre partie provient principalement de la métropole, mais aussi de l'association directement, des deux communes Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé et du syndicat mixte Florilore (jusqu'en 2016).

Pour le réseau Chaleur, Angers Loire Métropole contribue également et directement au projet de l'association en mobilisant des compétences et moyens humains ainsi qu'une prestation d'un bureau d'étude.

Enfin, la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire héberge l'association à la mairie, met à disposition des salles de réunion gratuitement tout comme la commune des Ponts-de-Cé.



© Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire

Les structures de développement agricole

La Chambre d'agriculture est présente dans la démarche depuis la phase de diagnostic, tant au niveau coordination qu'au niveau des différentes actions mises en œuvre.

Pendant deux ans, Pauline Tétillon, chargée de mission à la Chambre d'agriculture, s'est chargée de rencontrer les entreprises horticoles et les divers acteurs de la zone pour réaliser une étude sur l'économie agricole en place. En parallèle, elle a animé des réunions avec les producteurs pour accompagner la réflexion collective autour des objectifs communs et des leviers à activer, jusqu'à la création de l'association.

Actuellement, plusieurs intervenants de la Chambre d'agriculture continuent d'accompagner les agriculteurs dans la mise en œuvre de leurs projets. Parmi eux, Virginie Boureau, chargée de mission Agriculture Péri-Urbaine, est en charge de la coordination générale de l'association et de ses actions, de la communication et de la coordination avec les autres acteurs. Jacques Jaulin, responsable du département Aménagement s'occupe également des problématiques liées au foncier agricole. Cecile Hubert, chargée de mission Energie, Territoire et Environnement intervient quant à elle sur le projet de création d'un réseau de chaleur (étude économique, animation de la réflexion au sein

de l'association). Enfin, d'autres agents peuvent intervenir plus ponctuellement.

Sur un an, de 2015 à 2016, ce sont 39 jours accordés à APVLM.

Angers Loire Métropole met à disposition de l'association son service Aménagement. Lors de la phase de diagnostic, c'est elle qui s'est occupée du volet territoire/environnement/paysage.

Elle prend en charge le projet de réseau de chaleur, en assurant le suivi mais aussi en finançant le bureau d'étude qui est intervenu.

Quant au conseil technique, il est externe à l'association et individuel. Les membres sont libres de faire appel aux prestations qu'ils désirent.

Les conseillers techniques de la Chambre d'agriculture interviennent auprès de quelques maraîchers de la zone. Aucun conseiller en horticulture n'est présent au sein de la Chambre. Les producteurs horticoles font donc appel au Bureau Horticole Régional, pour des conseils et services techniques, mais également économiques et de communication. Il a également réalisé des audits d'entreprise.

Les modalités d'implication des agriculteurs et du développement agricole

Le développement agricole

Angers Loire Métropole et la Chambre d'agriculture ont su coordonner leurs services pour mobiliser des compétences pour apporter les expertises nécessaires aux différentes actions de l'association. Ensemble, ils peuvent assurer la pluralité des missions demandées : animation du collectif, études technico-économiques et gestion de projet.

Le cas étudié est un projet d'aménagement du territoire. Il est donc logique et impératif de retrouver les collectivités dans l'accompagnement du projet, plus que des acteurs privés.

En plus du travail de la métropole, les deux communes ont été un soutien politique de taille pour l'association, bien qu'elles ne soient pas intervenues dans l'animation du projet. Elles sont aujourd'hui très présentes aux côtés de l'association et force de décision au sein du comité de pilotage des financeurs.

La place des agriculteurs

Avant la création d'APVLM, il y avait peu de communication entre les producteurs horticoles et maraîchers de la zone. Avec les débats autour de la création d'une 2x2 voies, quelques producteurs s'étaient mobilisés auprès des élus. Globalement, ils se sont toujours sentis concernés par le sujet, mais n'avaient pas su s'organiser.

C'est suite à la crise horticole et à la prise en main de la réflexion par la métropole et la Chambre d'agriculture, dans laquelle ils ont été très naturellement impliqués, qu'ils ont compris la nécessité de s'organiser collectivement. Pour former ce collectif, ils ont là aussi été accompagnés par la Chambre d'agriculture.

L'APVLM permet de regrouper uniquement les producteurs et d'assurer leur organisation. Un bureau indépendant a été constitué pour que ce collectif soit autonome pour le fonctionnement et la gestion administrative. Pour autant, les orientations stratégiques de l'association sont discutées entre les membres et leurs partenaires présents au sein du comité de pilotage. C'est un projet commun, pour des enjeux partagés, où le collectif d'agriculteurs est en permanente coordination avec les acteurs institutionnels ainsi que les collectivités.

Quelques agriculteurs présents sur la zone n'ont pas adhéré à l'APVLM, car ils n'en partagent pas les valeurs et les choix. Pour eux, la protection de ce foncier agricole et son classement en Zone Agricole Protégée parfois évoqué n'est pas pertinent. En effet, la proximité urbaine et l'espace contraint entraînent des prix très élevés et des terrains convoités par les urbains, et certains auraient plus intérêt à voir leur terrain devenir constructible pour le vendre.

De plus, le réaménagement de l'espace passe par des échanges parcellaires, et les accords entre les membres de l'association restent difficiles à trouver au regard des situations, des potentialités et des accords de propriétaires.

L'innovation

Alors qu'ailleurs en France certains territoires recréent avec bien des difficultés des zones horticoles ou maraîchères pour relancer des filières disparues, il s'agit ici de valoriser et de renforcer l'existant.

De plus, en comparaison à nombre de zones horticoles, la participation des professionnels à la démarche est en soi une réelle innovation.

La particularité repose également sur le choix de concentrer le travail du collectif sur les outils d'aménagement en lien avec les collectivités pour conserver l'activité agricole du territoire, et de laisser la valorisation économique des productions à chaque exploitant, bien que ce soit un objectif commun sous-jacent.

L'agroécologie

Il n'y a pas de communication sur les pratiques agricoles en place ou envisagées, car ce n'est pas l'objet de l'association. Chaque producteur adopte sa propre démarche face à la question d'un système de production respectueux de l'environnement. Ainsi, nombreux sont labellisés Plante Bleue et un seul producteur maraîcher de l'association est certifié Agriculture Biologique.

Il n'y a pas non plus de travail de la part de la Métropole pour développer une activité garante de l'écosystème environnant et plus particulièrement de la qualité des eaux à proximité. Pour autant, la collectivité semble sensible aux enjeux de protection de l'environnement, comme elle le démontre en appuyant le développement de la marque « Le bœuf des Vallées Angevines » (Fiche n°3). Une question se pose : est-il incompatible, pour ce projet de vitrine de l'innovation technologique horticole, de mener en même temps des actions en faveur des pratiques agroécologiques ?

Contacts

Alexandre Leroyer

Association Pôle Végétal Loire Maine

Président

les.serres.lece@orange.fr

Virginie Boureau

Chambre d'agriculture du Maine et Loire

Chargée de mission Agriculture Péri-urbaine
- Animatrice du Réseau LOCAL Anjou

Tel : 02.41.96.75.58

virginie.boureau@maine-et-loire.chambagri.

Terres en villes :

Serge Bonnefoy

Secrétaire technique

serge.bonnefoy@terresenvilles.org

04 76 20 68 28

Paul Mazerand

Chargé de mission

paul.mazerand@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

Léa Viret

Stagiaire

lea.viret@terresenvilles.org

01 40 41 84 12



Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org

40, avenue Marcelin Berthelot 22, rue Joubert
CS92608 - 38036 Grenoble Cedex 2 75009 Paris

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



Cette action est cofinancée par le Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales.

